



**ARRETE DU MAIRE – DGS071NP2022**

**DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

Le Maire de la commune de Brignais,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et a des membres du conseil Municipal

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant élection des adjoints au maire.

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de conseillers municipaux délégués

CONSIDERANT la lettre de démission de ses fonctions de conseillère municipale déléguée au commerce pour raisons professionnelles de Madame Anne-Charlotte DANNEEL en date du 22 septembre 2022

**ARRETE**

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à M. Eric JACQUET, conseiller municipal, délégué pour exercer les attributions en matière de COMMERCE

**Article 2 :** Il est également donné délégation à M. Eric JACQUET à l'effet de signer :  
Tous les documents de la ville de Brignais relatifs au commerce :

- Correspondances,
- Convocations aux commissions,
- Arrêtés,
- Attestations

**Article 3 :** Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de M. Eric JACQUET, Conseiller municipal délégué

**Article 4 :** Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Préfet du Rhône, au Trésorier Municipal et à l'intéressée

**Article 5 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication par voie d'affichage électronique sur le site de la ville et est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS  
28 rue Général de Gaulle  
69 530 BRIGNAIS  
Téléphone : 04 78 05 15 11  
Courriel : [contact@mairie-brignais.fr](mailto:contact@mairie-brignais.fr)  
[www.brignais.com](http://www.brignais.com)

Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012

Fait à Brignais,  
Le 7 novembre 2022

Notifié à l'intéressé le

Le Maire

Serge BÉBARD

